Nieuwsbrief van de BVVIE

Bulletin d ’information de l’APIEA

***2022-10***

Chers membres,

**De nouveaux outils prochainement mis à disposition des autorités locales dans la lutte contre la criminalité**

La Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) nous informe qu’à la demande de la Ministre de l’Intérieur Annelies Verlinden, les autorités locales seront très bientôt dotées d’instruments complémentaires dans la lutte contre le crime organisé. Les effets socialement perturbateurs et inacceptables de cette criminalité sont en effet incontestables et doivent être combattus.

Le crime organisé est un véritable cancer qui se propage lentement et insidieusement dans la société. Les criminels utilisent toutes sortes d’instruments légitimes ou illégitimes pour commettre ou dissimuler leurs crimes.

Traditionnellement, cette lutte s’effectue par le biais du droit pénal. Ces criminels sont traqués, poursuivis et parfois condamnés. Malheureusement cette approche se caractérise par le fait qu’elle est réactive après que l’infraction a été commise et que les dommages aient été causés.

Désormais un pilier administratif sera ajouté. Ce dernier sera de nature préventive et son objectif visera à davantage prévenir les crimes et dommages qui en découlent.

A cette fin, de nouveaux instruments seront prochainement introduits tels que l’enquête d’intégrité, le scellement administratif et l’astreinte administrative qui donneront des pouvoirs renforcés aux autorités locales pour mener une politique de sécurité préventive.

L’objectif poursuivi par ces nouveaux instruments est louable. En effet, une fois le mal fait, il est souvent difficile de punir réellement les criminels et d’obtenir réparation. Ces nouvelles mesures devraient y pallier.

**Le nouvel avant-projet de loi relatif à l’enquête privée**

Les discussions entre d’une part, Assuralia et l’APIEA et d’autre part, le SPF intérieur se poursuivent. Un groupe de travail mixte restreint est en charge des négociations avec les autorités et ce dans la plus grande discrétion, seule garante d’efficacité et d’un résultat optimum qui sera toujours un compromis entre les positions des uns et des autres. Ces négociations entretenues avec l’administration pourraient bientôt être portées au niveau du cabinet de la Ministre.

Nos préoccupations majeures sont de permettre à l’inspecteur ou à l’expert d’assurance de pouvoir exercer ses activités dans un cadre juridique de référence claire et praticable mais également, de faire en sorte que les entreprises d’assurances puissent continuer à régler leurs sinistres de manière rapide et cohérente tout en disposant des moyens de lutter contre la Fraude. Celle-ci pénalise en effet indirectement la majorité des citoyens et assurés qui sont honnêtes.

Nous ne manquerons pas d’informer les membres en temps voulu sur la poursuite et les enjeux des discussions en cours.

**L’Assemblée Générale extraordinaire et élective du 17 novembre 2022**

Comme déjà signalé dans nos précédentes newsletters, la prochaine AG se déroulera le **jeudi 17 novembre prochain à la Brasserie Hof ter As, Perksesteenweg 37 à 1820 Melsbroek.**

Lors de cette assemblée générale, une proposition de statuts et de règlement d’ordre intérieur modifiés sera soumise à l’approbation des membres.

Les membres du nouveau conseil d’administration y seront également élus.

A noter que cette AG sera suivie par le traditionnel dîner de gala offerts aux membres

A noter que seuls les membres en ordre de cotisation seront autorisés à participer à l’AG et au dîner de gala.

Des informations complémentaires vous seront adressées dans les tous prochains jours.

En tout état de cause, nous vous y attendons nombreux !

Pour le comité exécutif de l’APIEA,

Joséphine Di Felice Benoît Montens

Présidente Secrétaire